



# YACHT CLUB de la MARTINIQUE

## Avis de course

### COUPE FEMININE

Nom de l'épreuve : **COUPE FEMINIME Habitables et Quillards de sport**

Dates complètes : **Dimanche 16 décembre 2018**

Lieu : **Baie de Fort de France**

Autorité Organisatrice : **Yacht Club de la Martinique**

#### 1 REGLES

1.1 La régate sera régie par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- *Le guide H.N. édité par la F.F.Voile.*
- Les instructions de course type concernant les différentes séries admises ainsi que leurs annexes
- Le présent avis de course

1.2 Les règles de course suivantes seront modifiées par les instructions de course :  
Sans objet

1.3 Sécurité et équipement : Le port du gilet de sauvetage homologué sera obligatoire pour les quillards de sport. Pour les autres séries, les équipements types de sécurité définis par la catégorie de navigation.

#### 2 PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

#### 3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à toutes les séries habitables.

RACING

CRUISING

SURPRISE

RACING CRUISING

Les concurrents seront répartis par l'organisateur dans les différentes classes selon le nombre d'inscrits.

L'utilisation du spinnaker sera autorisée dans toutes les séries.

Un classement sera effectué par série distinctement : avec spi et sans spi.



Lors de l'inscription, la mention « avec spi » ou « sans spi » devra obligatoirement figurer sur le formulaire.

Un minimum de deux (2) bateaux par classe sera requis pour valider une inscription

Tous les équipages devront être composés de coureurs de sexe féminin (**avec une femme a la barre**). S'ils la jugent justifiée, les organisateurs pourront tolérer la présence d'un seul homme à bord.

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint. Les frais d'inscription seront réglés au moment de l'inscription.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
- les licences FF Voile valides portant la mention « compétition » et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs
  - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

#### 4 DROITS A PAYER

Les droits requis comprenant le repas sont les suivants : **18,00 € par équipier** embarqué pour toutes les séries.

**Le même montant sera demandé aux invités et accompagnateurs partageant le pot d'accueil, le repas et la remise des prix.**

#### 5 PROGRAMME

- 5.1 Jours de course : Il est prévu de courir une course le dimanche 16 décembre 2018
- 5.2 L'heure prévue du premier signal d'avertissement est : 8 h 25
- 5.3 Pour toutes les séries, il sera couru 01 course.
- 5.4 Confirmation d'inscription : à partir de la réunion des barreaux, jusqu'à samedi 15 décembre 2018 à 12h00.

Repas et remise des prix à partir de 12h30, le dimanche 16 décembre 2018



## 6 INSTRUCTIONS DE COURSE

### 6.1 Prescription FF Voile :

Pour les compétitions locales, départementales et régionales, l'affichage du texte général des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25, à condition qu'une annexe propre aux particularités de l'épreuve et du plan d'eau soit remise à chaque concurrent.

6.2 Les instructions de course seront affichées dès l'ouverture des inscriptions et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

## 7 PARCOURS

Les parcours sont de type : côtier

## 8 CLASSEMENT

8.1 [Le classement sera établi selon le système de temps sur temps.](#)

8.2 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : **01**.

## 9 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les quillards ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 10 COMMUNICATION RADIO

Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables. Le canal de vacation V H F sera le 69.

## 11 PRIX

La remise des prix aura lieu le dimanche 16 décembre 2018 au siège du Yacht Club de la Martinique.

## 12 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## 22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

- Le Yacht Club de la Martinique - Bd. Chevalier Saint Marthe 97200 Fort-de-France - Tél. : 05 96 63 26 76 - télécopie : 05 96 63 94 48. E-mail [ycmq972@orange.fr](mailto:ycmq972@orange.fr)



## FICHE D'INSCRIPTION

<b>La Coupe Féminine</b> <input type="checkbox"/>	<b>One Design Day</b> <input type="checkbox"/>
<b>Autour du Rocher</b> <input type="checkbox"/>	<b>la Paulo</b> <input type="checkbox"/>

Nom du bateau ..... Numéro de voile.....

Marque du voilier..... Type : ..... Couleur de coque.....

Lgueur de coque..... Tirant d'eau : grand  Petit  - Grément : Tête  - 7/8  - 9/10

Nbre d'étape de barres de flèche..... Nombre de paires de bastaques..... Jupe : oui  non

Racing	Cruising	Melges	Tempest	Surprise
Avec spi <input type="checkbox"/>				
Sans spi <input type="checkbox"/>				

Comment réduisez-vous la voilure :

Oui  Non

En enroulant le génois MAXIMUM à l'aide d'un tambour au-dessus du pont. ....

En enroulant votre grand-voile à l'intérieur du mât.....

Vous avez un moteur intérieur .....

Votre hélice est-elle repliable (ou à pales orientales) .....

Avez-vous une particularité à signaler susceptible d'affecter le handicap de votre bateau, selon L'article 12 du document H106 de la F.F.V.....

Laquelle :  
Rating CSA

Handicap HN

<b>NOM &amp; PRENOM du Skipper</b>			
<b>Adresse complète</b>			
<b>Code Postale :</b>		<b>Ville :</b>	
<b>GSM : 0696</b>		<b>Téléphone : 0596</b>	
<b>E-mail :</b>		<b>N° de licence :</b>	
<b>Nom des équipiers</b>		<b>N° de licence Certificat</b>	
<b>Majeur</b>			
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>




Je déclare certifie avoir pris connaissance :

- 1) De la règle fondamentale de l'ISAF » il appartient à chaque yacht, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit ou non prendre le prendre ou rester en course ».
- 2) Des différents règlements régissant l'épreuve (Avis de course et annexe).

\*Je reconnais que les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas de décès ou blessures.

\*Je m'engage, ainsi que mes équipiers à détenir une licence en cours de validité.

\*J'atteste que le voilier dont je suis le skipper est armé 4<sup>ème</sup> catégorie et est munie d'une VHF en état de marche.

\*Je déclare mes équipiers sont informés de ces dispositions.

\*Je joins une autorisation parentale de mes équipiers mineurs. (En cas de présence à bord d'équipiers mineurs)

Payé par : Chq.  -Esp.  -C. B  -Vir.   
 skipper

Date .....Signature du



## AUTORISATION PARENTALE

Lieu et Date :

Je soussigné (e) (Prénom et Nom) .....

Parent ou Responsable de (Prénom et Nom enfant) .....

autorise sa participation à la manifestation qu'organise le Yacht Club de la Martinique

Le .....Nom de la manifestation.....

En foi de quoi la présente autorisation est délivrée pour servir et faire valoir ce que de droit.

Signature :

-----

## AUTORISATION PARENTALE

Lieu et Date :

Je soussigné (e) (Prénom et Nom) .....

Parent ou Responsable de (Prénom et Nom enfant) .....

autorise sa participation à la manifestation qu'organise le Yacht Club de la Martinique

Le .....Nom de la manifestation.....

En foi de quoi la présente autorisation est délivrée pour servir et faire valoir ce que de droit.

Signature :